Procès-Verbal Conseil municipal du 12 avril 2023

<u>Présents</u>: Messieurs Jean-Paul DERMIGNY – Yannick KAMPFER – René CAILLEUX – Sébastien

DOUAY - Thierry DUPARCQ - Joël HAPPE - Jérémy JADOUL - Jacques PINCHON

Mesdames Caroline HENOCQ - Laurence DECAYEUX (Elus)

M. BEHAL : Conseiller aux Décideurs Locaux de la Trésorerie de Montdidier

<u>Absents Excusés</u>: Mesdames Mélinda DE ANDRADE (procuration donnée à Yannick KAMPFER) Gaëlle MILET (procuration donnée à Jérémy JADOUL) Adeline BORRUECO (procuration donnée à Joël HAPPE), Monsieur Jean-Baptiste GRU (procuration donnée à Jean-Paul DERMIGNY)

Secrétaire de séance : Caroline HENOCQ

Ordre du jour:

\$Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 février 2023

♥Taux d'imposition

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget principal et des budgets annexes
- Vote du budget principal et des budgets annexes
- Autorisation signature engagement marché médiathèque
- ♥ Participation de la commune pour l'année 2023 à la S.P.A. (Société Protectrice des Animaux de l'Arrondissement de SAINT-QUENTIN)

I - Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 février 2023 :

Le compte-rendu est adopté.

1 abstention – 13 pour

II - Taux d'imposition :

Les bases suivent l'inflation et ont été augmentées, le Conseil décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2023. Taxe foncière sur les propriétés bâties : unanimité – Foncier non bâti : une abstention – Taxe d'habitation : 2 abstentions – CFE : unanimité.

Soit les taux maintenus suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,67 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	23,42 %
Taxe d'habitation	14.91 %
CFE	13,77 %

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu – article 73111 de la nomenclature M57 – de 498 028 € (délibération 2023/11)

III - Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget principal et des budgets annexes et du budget 2023 du budget principal et des budgets annexes

Budget Lotissement:

Compte de Gestion : Adopté à l'unanimité (délibération 2023/12)

Compte Administratif: Les opérations de l'exercice 2022 font ressortir les résultats suivants:

<u>INVESTISSEMENT</u>:

Recettes d'investissement	632 508,15 €
Dépenses d'investissement	677 810,15 €
Résultat de clôture de l'exercice	- 45 302 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement 2021 :- 39 156,15 €)	- 84 458.15

FONCTIONNEMENT:

Recettes de fonctionnement	637 810,15 €
Dépenses de fonctionnement	637 810,15 €
Résultat de clôture de l'exercice	0,00 €
Résultat de clôture	0,00 €

<u>Adopté à l'unanimité</u>: Conformément à l'article L2121-14 du code général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif (*délibération* 2023/13)

BUDGET 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les chiffres du budget primitif 2023 du budget annexe Lotissement Le Mesnil qui s'établit comme suit :

		Prévu
Section de	Dépenses	637 810,15 €
Fonctionnement	Recettes	637 810,15 €
Section	Dépenses	762 268,30 €
d'Investissement	Recettes	762 268,30 €

Adopté à l'unanimité (délibération 2023/14)

Budget RPC:

Compte de Gestion: Adopté à l'unanimité (délibération 2023/15)

Compte Administratif:

INVESTISSEMENT:

25 832 ,17 €
23 870 ,36 €
1 961,81€
- 49 431.64 €

FONCTIONNEMENT:

Recettes de fonctionnement	0 €
Dépenses de fonctionnement	0 €
Résultat de clôture de l'exercice	39 832,74 €
Résultat de clôture	39 832,74 €
Résultat de clôture	39 832,7

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE D'EXERCICE		
Résultat global à l'exercice précédent	-31 944,84 €	
Résultat global d'exercice 2022	41 794,44 €	
Résultat global de clôture d'exercice	- 9598,90 €	

Adopté à l'unanimité (délibération 2023/16)

Considérant les résultats de l'exercice 2022, le Conseil décide de ne pas présenter de budget pour l'exercice 2023.

Budget Principal (Communal)

Compte de Gestion: Adopté à l'unanimité (délibération 2023/17)

<u>Compte Administratif</u>: Les opérations de 2022 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT:

Recettes d'investissement	700 409.20 €
Dépenses d'investissement	160 128,41 €
Résultat de clôture de l'exercice	540 280,79 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement 2021 : -43 587,72 €)	496 693,07 €

FONCTIONNEMENT:

Recettes de fonctionnement	603 221,37 €
Dépenses de fonctionnement	582 462,31 €
Résultat de clôture de l'exercice	20 759,06 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement 2021 : 606 796,61 € dont	527 521,62 €
100 034,05 € affecté à l'investissement 2022)	

<u>Adopté à l'unanimité</u>: Conformément à l'article L2121-14 du code général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif (*délibération* 2023/18)

Affectation du résultat : (délibération 2023/19 – adopté à l'unanimité)

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	527 521,62 €

Affectation obligatoire:

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) : 72 850,69 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 454 670,93 €

BUDGET 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les chiffres du budget primitif 2023 du budget communal qui s'établit comme suit :

		Restes à Réaliser	Prévu	Total
Section de	Dépenses		1 064 974.93 €	1 064 974.93 €
Fonctionnement	Recettes		1 064 974.93 €	1 064 974.93 €
Section	Dépenses	576 376,76 €	398 974,21 €	975 350,97 €
d'Investissement	Recettes	6 833,00 €	968 517,97 €	975 350.97€

Résultat du vote : adopté à l'unanimité

IV - Autorisation signature engagement marché médiathèque

Le Maire demande autorisation au Conseil de signer toutes les pièces du marché bibliothèque de tous les lots qui en découlent. Après en avoir délibéré le Conseil accepte à l'unanimité (*délibération 2023-21*)

<u>V - Participation de la commune pour l'année 2023 à la S.P.A. (Société Protectrice des Animaux de l'Arrondissement de SAINT-QUENTIN)</u>

Le Maire informe l'assemblé du courrier de la S.P.A., Société Protectrice des Animaux de l'Arrondissement de Saint-Quentin, à laquelle la Commune adhère. Le montant de la participation pour l'année 2023 est fixé à 0,55 € par habitant, soit pour 612 habitants : 336.60 €. La contribution aux frais de prise en charge d'un animal errant est de 26,00 €.

Le Conseil après délibération accepte de renouveler la convention : 11 Pour – 1 Contre et 2 Abstentions. (cleberation 2023/22)

Avant de clôturer la séance, le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de l'Association Foncière de Monchy Lagache. Le bureau de l'AFR devant être renouvelé. Le Conseil Municipal de Monchy Lagache devra délibérer pour désigner 5 propriétaires. La Chambre d'Agriculture devra également désigner 5 propriétaires.

Séance clôturée à 20 H 20

MONCH

Le Maire

Le secrétaire de séance